

# Compte rendu du Conseil Municipal du 6 avril 2016

---

Le Conseil Municipal se réunissait mercredi 6 avril en séance publique avec notamment le vote des budgets primitifs pour l'exercice 2016 à l'ordre du jour.

## **Décisions financières**

**Budget Général** : A la majorité absolue avec 5 abstentions et sur le chapitre 204, 1 abstention, le conseil municipal a adopté le budget primitif de l'exercice 2016 pour le budget général de la commune, qui s'équilibre comme suit : 3 818 052,10 € en section de fonctionnement et 2 664 725,34 € en section d'investissement. Parmi les nouvelles opérations notons l'accessibilité des bâtiments communaux, les sanitaires place du Monument, la rénovation des gîtes de Roussillou, l'éclairage public et divers travaux de voirie.

Budget annexe du service assainissement : A l'unanimité, le conseil a adopté le budget primitif de l'exercice 2016 pour le budget annexe du service assainissement collectif de la commune qui s'équilibre en section d'exploitation à 119 230,73 € et en section d'investissement à 2 222 717,86 € avec le maintien des deux principales opérations : la construction de la nouvelle station d'épuration et la mise en séparatif des réseaux d'assainissement collectifs.

**Budgets annexes des lotissements** : Les budgets annexes des lotissements du Pré Bijou et des Mazets sud ont été adoptés à l'unanimité.

Fiscalité : à l'unanimité, le conseil municipal a adopté les taux d'imposition directes identiques à ceux de 2015 :

- taxe d'habitation : 16,83 %
- taxe foncière (bâti) : 25,63 %
- taxe foncière (non bâti) : 112,70%

**Subventions** : à l'unanimité des membres présents, le conseil a autorisé l'octroi de subventions de fonctionnement et exceptionnelles aux associations, comme suit :

- Associations sportives : 39 660 €
- Associations culturelle et d'animation : 51 350 € 3 344 € à destination des associations humanitaires et 14 500 € pour les associations à vocation économique.

**École du Sacré-Cœur** : Le conseil a adopté à l'unanimité des membres présents, l'aide financière, pour l'exercice 2016, accordée à l'école du Sacré-Cœur au titre de la prise en charge des dépenses de fonctionnement, soit pour 16 élèves en maternelle et 38 en élémentaire, une aide financière totale de 53 730 € (46 305 € en 2015 pour 49 élèves).

**Charges de fonctionnement des écoles** : Les élus ont adopté à l'unanimité le montant du coût moyen 2015-2016 par élève servant de base de calcul à la participation des communes en 2016 :

- École maternelle : 1 354 €
- École Élémentaire : 1 150 €

Et fixé la participation 2 016 de chaque commune n'ayant pas d'école à 50 % du forfait communal.

**TVA - Budget annexe assainissement** : Le conseil municipal, à l'unanimité, à pris acte de l'assujettissement de fait à la TVA du Budget Annexe de l'Assainissement collectif à compter du 1er avril 2015.

## **Gestion - Opérations**

**Centre aquarécréatif** : A l'unanimité les élus ont fixé les dates d'ouverture du centre aquarécréatif pour la saison 2016 : du 19 avril au 31 août 2016 et autorisé le recrutement du personnel disposant de la qualification exigée afin d'assurer la surveillance et l'animation de cette structure. Les tarifs resteront identiques à ceux de l'année passée.

**DSP - Stockage des déchets inertes** : le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de déléguer la gestion de l'exploitation de l'installation de stockage de déchets inertes sur les parcelles, propriétés communales sises au lieudit « Roches Hautes », pour une durée de 3 ans, et autorisé le maire à mettre en œuvre la procédure simplifiée d'appel à candidature.

**Ehpad Brun Vergeade** : A l'unanimité des membres présents, le conseil a donné son accord pour la donation à l'EHPAD « Fondation BRUN VERGEADE » de la parcelle cadastrée Section AL n° 90, sise 18 Avenue Fernand Brun, d'une superficie de 1 715 m<sup>2</sup>.

## **Travaux**

### **Maîtrise d'œuvre - accessibilité**

Le Conseil Municipal a autorisé le Maire à signer le marché relatif à la Maîtrise d'Œuvre des travaux de mise aux normes d'accessibilité des ERP avec l'entreprise « Atelier KIZILTAS » (Clermont-FD) pour un montant total HT arrêté à 50 250 € HT

### **Éclairage Public**

1) Renouvellement des lampes à vapeur : le conseil municipal a adopté à l'unanimité, la réalisation, par le Syndicat Départemental d'Énergies du Cantal, des tranches 2 et 3 des travaux de remplacement des lampes à vapeur de mercure et approuvé les dispositions techniques et financières du projet.

2) Économies d'énergie : Les élus ont donné leur accord à la réalisation de travaux de modification de l'Éclairage Public du bourg et des villages dans le but de réaliser des économies d'énergie en compensant l'augmentation du coût de l'électricité.

## **Cessions - acquisitions foncières**

Cession Parcelle AE n°175 - Labbe : Le conseil municipal a donné son accord à la cession, en faveur de M. Sylvain Labbe (Société LABBELEC) domicilié à MENET de la parcelle figurant sous les références cadastrales Section AE n° 175, située dans la Zone industrielle du Sedour, pour une superficie de 2 220 m<sup>2</sup>. stiaires, tribunes du stade et dojo.